



Envois transfrontaliers

Les envois qui franchissent une frontière doivent être accompagnés de certains documents prescrits par les agences régissant ce type de transport. Le connaissement ferroviaire devrait en principe être transmis au CN par EDI, mais il doit être remis par le chauffeur à l'un des préposés aux guérites. Les chauffeurs doivent également présenter au préposé les documents requis pour les envois transfrontaliers.

- Une fois les formalités terminées à la guérite d'entrée, les chauffeurs sont priés de se rendre au bureau du terminal.
- Le connaissement et les documents requis pour le transport d'envois transfrontaliers doivent être remis au préposé, qui fait le nécessaire pour que les informations pertinentes soient saisies dans le système du CN.
- L'unité n'est pas chargée dans un train tant que le Centre de contrôle des feuilles de route n'aura pas effectué une vérification définitive. La vérification définitive nécessite un délai d'une heure.